

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal de la réunion du 28 janvier 2019

L'an deux mil dix-neuf le 28 janvier à 19 heures 00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur JP MUSELIER, Maire.

Date de convocation : 21 janvier 2019

PRESENTS : Jean-Pierre MUSELIER, Jean-Claude GISSET, Elisabeth JACQUART, Nicole DAUPHIN, Jean-Claude LEMOINE, Maryse ORLIANGES, Evelyne RAOUX, Paul LASSET,

ABSENTS : Jérôme MEYNET, Stéphane GRAND

POUVOIRS : Jérôme MEYNET à Jean-Pierre MUSELIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Nicole DAUPHIN

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19h

1) Election du Secrétaire de séance

Nicole DAUPHIN est nommée secrétaire de séance à l'unanimité

Monsieur le Maire informe que l'approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 8 janvier aura lieu au prochain conseil.

Monsieur le Maire donne des informations à savoir :

- Cahier de doléances disponible en mairie jusqu'au 22 février

Ajout de points à l'ordre du jour :

- Trouver une solution pour indemnisation de Paul LASSET sachant qu'il s'est beaucoup déplacé.

Affaires financières :

- 1) Fixation des tarifs salles des fêtes et gîte : Après plusieurs propositions, il a été décidé une augmentation de 2% pour les tarifs de la salle des fêtes et du gîte. **Vote à l'Unanimité**
- 2) Délibération pour récupération des charges auprès des locataires : électricité / eau : oui l'exposé **Vote à l'Unanimité**
- 3) Demande d'autorisation de poursuite pour le nouveau percepteur : Après lecture de la demande de Monsieur le Percepteur, le Conseil Municipal autorise le percepteur à effectuer les poursuites à l'encontre des redevables. **Vote à l'Unanimité**

Affaires générales :

Délibération pour le SIVOM : Monsieur le Maire rappelle les délibérations concordantes du 20 décembre 2018, des communes d'ARTONNE et de SAINT-MYON qui ont décidé de transférer au SIVOM VAL DE MORGE la compétence collecte et transfert des eaux usées

Ces délibérations ont été notifiées au SIVOM VAL DE MORGE, lequel a délibéré le 15 janvier 2019, décidant d'intégrer les compétences collecte et transfert des eaux usées à ses statuts en modifiant l'article 2.

Où cet exposé le Conseil Municipal décide **à l'unanimité** de :

- D'émettre un avis favorable aux modifications statutaires proposées par le SIVOM VAL DE MORGE
- D'autoriser Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires au transfert des compétences collecte et transfert des eaux usées au SIVOM VAL DE MORGE.

Information diverses :

- Monsieur le Maire informe de l'état d'avancement du recensement : sur 275 adresses 165 ont été recensées à ce jour.
- Monsieur le Maire demande à Paul LASSET de sortir de la salle afin que le Conseil Municipal délibère sur l'indemnisation de ses frais de route. La somme de 500 euros a été proposée et votée **à l'unanimité**.
- A ce sujet des frais de déplacement pour les conseillers élus non adjoint sont proposés sur présentation de justificatifs. Vote 1 contre, 1 abstention et 7 pour.
- Monsieur le Maire informe que nous devons déposer le dossier du FIC 2019-2021 avant le 15 mars 2019. Il faut faire des priorités par années en sachant que les dépenses sont subventionnables à hauteur de 300 000 € HT dont 115 000 € HT pour la voirie
- Monsieur le Maire informe que l'entreprise MAZET retenue pour l'opération COCON63-2 a commencé l'isolation dans le garage.
- Le gîte sera fait en mai.
- Il faudrait essayer de trouver une balayeuse pour mettre sur le tracteur pour ramasser les feuilles, la pouzzolane, etc ...

Questions diverses :

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du 28 janvier 2019 est levée à 20h45.

Jean-Pierre MUSELIER Maire,	Elisabeth JACQUART 1ère Adjointe,	Jean-Claude GISSET 2ème Adjoint,	Nicole DAUPHIN 3ème Adjointe,
Maryse ORLIANGES	Jean Claude LEMOINE	Evelyne RAOUX	Stéphane GRAND Absent
Paul LASSET	Jérôme MEYNET Pouvoir à Jean-Pierre MUSELIER		